

Délibération n°D20230067

Rapporteur : Marie-Lise POTRON

Service : Éducation

Secrétaire de séance : Alain BANQUET

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le SIX JUILLET, à 16 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 27, 26, 27, 28 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29/06/2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (2), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

<b>ABSENTS EXCUSÉS :</b>	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD

**ABSENTS :** Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 7 « Tableau des effectifs – modification du poste de Directeur(trice) des solidarités à temps non complet par le poste de Directeur de l'action sociale et de la santé à temps non complet » et retour au dossier n°9 « Charte des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) - Adoption ».

(2) Arrivée au dossier n°1 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2023 ».

(3) Arrivée au dossier n°10 « Délocalisation définitive de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre Dame ».

### **CHARTRE DES ATSEM (AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES) - ADOPTION**

VU les décrets n°92-850 du 28 août 1992 et n°20118-152 du 1<sup>er</sup> mars 20118 qui précisent les fonctions des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) ;

VU la délibération D20160045 du 28 avril 2016 du Conseil Municipal de BERGERAC relative à la dernière actualisation de la charte des ATSEM applicable aux établissements scolaires de la ville ;

Vu le projet de charte annexé à la présente délibération réalisé en concertation avec les agents des écoles, les enseignants, les représentants de l'Éducation Nationale et de le service de l'éducation de la ville de BERGERAC;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 27/04/2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'offrir à l'enfant un cadre éducatif de qualité durant le temps scolaire ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, il apparaît important de clarifier, par le biais d'une nouvelle charte, les missions et les actions respectives des ATSEM et des enseignants et de préciser les principes de leur collaboration afin d'assurer un service de qualité aux enfants fréquentant les écoles de la Commune ;

CONSIDÉRANT le travail engagé depuis plus mois entre chaque partie pour formaliser les missions et responsabilités de chacun et la proposition de nouvelle charte portée en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la nouvelle charte ATSEM jointe à la présente délibération ;

- **DE PRÉCISER** que cette dernière prendra effet au 01/09/2023 ;
- **DE PRÉCISER** qu'un exemplaire de la charte validée et signée sera remis à chaque ATSEM et à la direction de chaque école municipale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier.

Adopté par 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE (Pouvoir), Florence MALGAT (Pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (Pouvoir), Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/07/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 11 JUIL. 2023

et de l'affichage en date du 12 JUIL. 2023

d'une durée de deux mois conformément aux

indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Alain BANQUET



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD